

*Ministère de la Culture et de la Communication*

*La Ministre*

**Note à l'attention de**

**Mesdames et Messieurs les présidents et directeurs des établissements publics**

Paris, le **26 JUIL. 2016**

Nos réf. : TR/2016/P/11536/CMA

**Objet** : Double labellisation « Diversité » et « Égalité » du ministère de la Culture et de la Communication

Le 6 mars 2015, le Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté a présenté un programme exigeant et ambitieux de mesures destinées à renforcer la citoyenneté, c'est-à-dire « l'appartenance à une communauté de destin et l'adhésion à des valeurs partagées », et l'égalité, « les mêmes opportunités données à chacun, et les mêmes règles qui s'imposent à tous ».

Il est demandé à l'État d'être exemplaire et d'assurer le caractère démocratique des voies d'accès à la fonction publique. Tous les ministères sont invités à obtenir le label Diversité certifié par l'AFNOR, garantissant la conformité de l'ensemble de leurs processus de gestion des ressources humaines, au regard du principe de non-discrimination. Cette mesure a été confirmée lors du Conseil des ministres du 6 mai 2015, et par un courrier de la ministre de la Fonction publique en date du 2 juillet 2015, invitant les administrations à lancer une double démarche de labellisation (Diversité et Égalité professionnelle) avant la fin de l'année 2016.

Pour le ministère de la Culture et de la Communication, c'est une opportunité de formaliser ses engagements et de donner un signal fort pour la prévention des discriminations, la promotion de la diversité et l'égalité professionnelle, véritables enjeux de société en pleine adéquation avec ses valeurs, ses missions et son action.

Je présenterai donc, avant la fin de l'année 2016, un dossier de candidature du ministère de la Culture et de la Communication aux deux labels, Diversité et Égalité professionnelle. Cette démarche s'inscrit dans la stratégie ministérielle de Responsabilité sociale des organisations (RSO) engagée pour la période 2015-2020.

.../...

## **1/ Les enjeux de la labellisation**

Les deux labels certifiés par l'AFNOR ne valident pas une situation donnée. Ils garantissent la volonté et l'engagement d'un organisme à faire progresser ses pratiques de ressources humaines et à assurer l'égalité de traitement des personnels.

Le ministère de la Culture et de la Communication doit structurer sa politique de ressources humaines afin d'étendre et de renforcer les dispositifs existants en matière de diversité et d'égalité professionnelle. Les établissements publics ont vocation à être des acteurs majeurs de cette politique.

L'obtention du double label nécessite de réunir plusieurs conditions :

- la mobilisation de tous les services et de tous les personnels du ministère de la Culture et de la Communication et de ses opérateurs, grâce à une campagne importante de sensibilisation, de communication et de formation tout au long de l'année 2016 ;
- la réalisation d'un diagnostic approfondi de la gestion des ressources humaines, qui doit permettre d'identifier les risques et d'y répondre par un plan d'action adapté ;
- une concertation de qualité avec les représentants des personnels.

La définition du périmètre initial de la candidature représente un enjeu majeur pour un ministère qui compte de nombreux services et établissements. Ce périmètre doit être représentatif du ministère et des politiques qu'il conduit. Il comprendra donc l'ensemble des services de l'administration centrale et une partie des services à compétence nationale et des directions régionales des affaires culturelles.

**S'agissant des établissements publics, il revient à chaque établissement d'engager sa propre candidature aux labels, comme le précise la Directive nationale d'orientation des opérateurs du 18 janvier 2016.**

Je vous demande donc d'informer le Secrétaire général sur les modalités pratiques de lancement de votre démarche, avec des éléments de calendrier et de méthode, **avant le 30 septembre 2016.**

Je compte sur votre mobilisation qui est une condition essentielle de réussite du projet de labellisation porté par le ministère de la Culture et de la Communication, projet sur lequel je m'investirai personnellement.

## **2/ Méthode et calendrier du projet**

La Mission diversité et égalité, placée auprès de la Cheffe du Service des ressources humaines du ministère, a pour objectif de préparer la candidature du ministère (administration centrale, DRAC et SCN) et de concevoir les plans de communication et de formation qui seront mis en œuvre à partir du mois de juin 2016. Elle réunit les éléments nécessaires à la préparation du dossier, en particulier lors de la phase de diagnostic qui se déroule jusqu'au mois de septembre 2016.

.../...

Cette Mission se tient à votre disposition pour apporter toute précision sur ce chantier d'ampleur. Elle sollicitera également vos services, à la fois pour alimenter le dossier de candidature du ministère et pour obtenir des informations sur l'avancement de votre propre candidature.

J'ai demandé au Secrétaire général de conduire la démarche de labellisation en mode projet, pour déposer le dossier de candidature auprès de l'AFNOR avant la fin de l'année 2016. Le premier comité stratégique, chargé de définir les grandes orientations de la politique de diversité et d'égalité professionnelle pour le ministère, se tiendra à l'automne 2016.

### **3/ La mobilisation de l'ensemble des services**

Afin de mobiliser les équipes et d'informer les agents, il est essentiel pour le ministère de la Culture et de la Communication de s'appuyer sur un réseau de responsables de la prévention des discriminations, où chaque service est représenté. Une réunion de ce réseau sera organisée à la rentrée 2016. La nomination des référents, notamment dans les établissements publics, devra intervenir dans les meilleurs délais.

J'insiste pour que le plan de formation mis en place en matière de prévention des discriminations soit suivi par l'ensemble de l'encadrement du ministère et de ses opérateurs, qui doit être exemplaire dans ce domaine.

Le Secrétaire général vous donnera très prochainement les informations et les modalités nécessaires à la mise en œuvre de ces orientations.

\*\*\*

En s'engageant avec conviction dans la démarche d'obtention de la double labellisation « Diversité » et « Egalité », le ministère de la Culture et de la Communication s'apprête à franchir une nouvelle étape dans son action de prévention des discriminations, de promotion de la diversité et de l'égalité professionnelle. Il mobilise sur cette politique l'ensemble de ses services et de ses établissements.

Cette politique répond à une exigence de justice : c'est la responsabilité de chacun, c'est aussi un engagement citoyen. C'est la question de la confiance que les agents placent dans les pratiques de management et de gestion des ressources humaines au sein du ministère de la Culture et de la Communication.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement dans ce projet structurant et fédérateur, porteur de sens pour notre ministère et les établissements publics placés sous sa tutelle.



Audrey AZOULAY